

Présents :

Madame, Catherine SARRAZIN

Messieurs Pierre TEXIER, Philippe GANTHY, Guillaume COVELA RODRIGUEZ, Daniel ARROYO BISHOP, Ludovic ERABLE,
Fabrice GUILLOT

Absents : Jean-Noël FLEGEO, Gillian BROOME, Claire FAVREAUX, Sylvie ALBERT, Thomas TAVERNIER

Secrétaire de séance : Pierre TEXIER

Ordre du Jour

- 1) Délibération : Convention de mise à disposition des parcelles ZL165 et ZL 166, Route de Maison Neuve, au profit du SIVOS François Rabelais : Construction Groupe Scolaire
- 2) Délibération : Choix de l'entreprise pour la réfection du mur du cimetière.

Après vérification du quorum, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte. Il est fait appel à un conseiller pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Pierre TEXIER est nommé secrétaire de séance.

1) Délibération : Convention de mise à disposition des parcelles ZL 165 et ZL166

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal

- Considérant la construction du groupe scolaire,
- Considérant la demande de prêt auprès de la Banque des Territoires du SIVOS François Rabelais,

Le nouveau groupe scolaire est construit sur des parcelles appartenant à la Commune de Taillebourg, il convient de passer une convention de mise à disposition du terrain avec le SIVOS François Rabelais,

Monsieur le Maire fait lecture de la convention,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

- Valident la convention et autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la convention de mise à disposition du terrain auprès du SIVOS François Rabelais

Vote : **Tous Pour**

2) Délibération : Choix de l'entreprise pour la réfection du mur du cimetière

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'une partie du mur du cimetière s'est écroulée.

Des devis ont été demandés et deux entreprises ont répondu.

SARL MASSETEAU pour un montant de 7 362,22 euros

ENTREPRISE GUILLORIT pour un montant de 3 360 euros

Considérant les montants importants des devis, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de ne pas voter de délibération et sollicite le conseil pour que le mur soit refait par les agents aidés des élus au printemps 2025.

Les élus valident l'annulation de la délibération et la proposition de Monsieur le Maire de refaire le mur par les agents accompagnés d'élus.

FIN DU CONSEIL : 19h00